



www.mairie-gassin.fr

FINANCES

Téléphone 04.94.56.62.08 (19)

Fax 04.94.56.41.61

comptabilite@mairie-gassin.fr

OFFICE TOURISME DE GASSIN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE

ADMINISTRATIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle est disponible sur le site internet de la ville de Gassin.

L'office de tourisme de Gassin, créé en 2016, est un service public à caractère administratif, doté d'une autonomie financière. Il dispose d'un conseil d'exploitation.

L'ensemble des décisions d'allocation de moyens est voté par le Conseil Municipal. Le budget de cet établissement est un budget annexe du budget principal de la Ville.

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes inscrites au budget et réellement exécutées. Par ce document, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Ce bilan rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

1 – Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population

Les objectifs de ce service sont de promouvoir la destination Gassin, d'informer le public, à l'échelon local, régional et national, et d'organiser des actions de développement touristique sur le territoire communal, en partenariat avec toutes les institutions locales et régionales.

L'office a obtenu son classement en catégorie 1 et la commune de Gassin a obtenu son classement en commune touristique et a été classée en station de tourisme. Les bureaux de l'office, ainsi que les espaces dédiés à l'accueil du public sont dans un bâtiment construit à cet effet à l'entrée du village. Ces aménagements et le développement des animations liées au Tourisme ont engendré des efforts, tant en fonctionnement qu'en investissement du personnel.

2- résultats globaux de l'exercice se présentent comme suit :

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif du budget annexe de l'office de tourisme fait apparaître un résultat global excédentaire de **37 473,65 €** se décomposant comme suit :

Recettes	210 559,62 €
Dépenses	193 027,88 €
Clôture exercice	17 531,74 €
Résultat reporté 2020	19 941,91 €

Excédent de fonctionnement : **37 473,65 €**

3- Ressources et charges des sections de fonctionnement

	RECETTES	Crédits ouverts	Réalisations
013	Atténuation de charges		
70	Produits des services du domaine	1 495,00	999,55
73	Impôts et taxes		
74	Dotations, participations	209 559,00	209 559,00
75	autres produits d'activité	5,00	1,07
022	Excédent de fonctionnement reporté	19 941,00	
		231 000,00	210 559,62

	DEPENSES	Crédits ouverts	Réalisations
011	Charges à caractère général	43 637,00	14 455,00
012	Charges personnel	186 910,00	178 138,88
014	Atténuation produits		
65	Autres charges gestion courante	453,00	433,78
		231 000,00	193 027,88

4- Evolution

Dépenses de fonctionnement 2017-2021

		2017	2018	2019	2020	2021
011	Charges à caractère général	13 552,24	9 048,18	16 219,63	10 663,23	14 455,22
012	Charges personnel	105 408,07	149 779,11	157 578,76	174 358,84	178 138,88
014	Atténuation produits					
65	Autres charges gestion courante			1,10	396,43	433,78
	TOTAL	118 960,31	158 827,29	173 798,39	185 418,50	193 027,88

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4,10 % par rapport à celles de 2020 passant de 185 418 € à 193 027 € soit + 7 547 €.

Cette augmentation est principalement due aux charges de personnel. En effet, le classement de l'office de tourisme, dont dépend le classement de la commune en station de tourisme, exige l'emploi de 5 agents équivalent temps plein. Des heures supplémentaires ont été effectués afin d'aider les services communaux impactés par les absences dues au COVID, ainsi qu'une mise à disposition partiel d'un agent au service festivité de la commune, pour un montant total de 10 519 € (*voir charges supplétives établies pour l'exercice 2021*).

L'augmentation des charges à caractère général s'explique par la reprise des animations liés au tourisme, la maintenance des outils et matériel mise à disposition par la commune et les adhésions aux fédérations touristes.

Recette de fonctionnement 2017-2021

		2017	2018	2019	2020	2021
6419	Rembours. sur rémunération			7 139,22		
70	Produits de service			9 591,30	1 239,40	999,55

74	Subvention communale	153 460,00	130 210,00	153 118,00	186 851,00	209 559,00
75	Produits divers gest cour (PAS)					1,07
7788	Produits exceptionnels			45,65	0,97	
	TOTAL	153 460,00	130 210,00	169 895,80	188 091,37	210 559,62

Les recettes ont augmenté de 12 % par rapport à celles de 2020 passant de 188 091,37 € à 210 559,62 € soit + 22 468.25 €.

Cette augmentation est due principalement à :

- une subvention plus importante de la commune pour couvrir les nouvelles dépenses.

La baisse des recettes au chapitre 70 concerne la régie pour l'encaissement des produits de la vente de service (billetteries, animations, visites, expositions) et de produits (livres, cartes postales, mugs etc.), dû au fait de la reprise par le petit train touristique de la billetterie.

Résultat de clôtures antérieurs :

		2017	2018	2019	2020	2021
	Excédent	49 790,02	21 172,73	17 269,04	19 941,91	37 473,65

Ce budget est financé, chaque année, essentiellement par le versement d'une subvention depuis le budget principal de la Ville de Gassin.

Le budget de l'office de tourisme de Gassin n'a pas de section d'investissement, et aucun emprunt contracté.